

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 405

présenté par

M. Boucard, M. Schellenberger, M. Benassaya, M. Door, M. Parigi, M. Reda, M. de Ganay,
M. Minot, M. Viala, M. Bazin, M. Dive, M. Jean-Claude Bouchet, M. Meyer, M. Hetzel,
M. Ramadier, M. Sermier, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Vatin, Mme Bazin-Malgras,
Mme Anthoine, M. Viry et Mme Poletti

ARTICLE 24

À l’alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« nationale »

insérer les mots :

« , d’un agent de l’administration pénitentiaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli qui interdit l’usage malveillant de l’image des agents de l’administration pénitentiaire.